

*UE ou discipline Italique 20*

---

# Epreuves 2<sup>nd</sup> groupe d'admission en MMOP

## PASS

### UFR de Médecine - UFR de Pharmacie

03/05/2022

Année universitaire 2020/2021

Université Grenoble Alpes - Tous droits réservés

# PASS/LAS : Admission en 2<sup>ème</sup> année des études de santé

| Epreuve                | Filière         | Note PASS/LAS* session 1             | Epreuve                                       |
|------------------------|-----------------|--------------------------------------|---|
| 1 <sup>er</sup> groupe | Médecine + Kiné | > seuil $I_M$                        | Admission directe                             |
|                        | Maïeutique      | > seuil $I_{Ma}$                     |   |
|                        | Pharmacie       | > seuil $I_P$                        |   |
|                        | Odontologie     | > seuil $I_O$                        |   |
| 2 <sup>nd</sup> groupe | Médecine        | Seuil $I_M > X >$ seuil $II_M$       | Note PASS/LAS* (1 <sup>er</sup> groupe) : 70% |
|                        | Maïeutique      | Seuil $I_{Ma} > X >$ seuil $II_{Ma}$ | Epreuve rédactionnelle : 15%                  |
|                        | Pharmacie       | Seuil $I_P > X >$ seuil $II_P$       | Oraux : 15%                                   |
|                        | Odontologie     | Seuil $I_O > X >$ seuil $II_O$       |   |

\* Note 1<sup>er</sup> groupe LAS : note S1/S3/S5 centrée réduite

# Classement à l'issue des épreuves du 1<sup>er</sup> groupe PASS

Note aux UE du S1 et S2 (session 1) – publication mi-mai

Pondération : MCC du PASS (inclus option disciplinaire hors santé)

Admission si note > seuil 1

M

K

Ma

O

P

# Classement à l'issue des épreuves du 1<sup>er</sup> groupe LAS

Eligibilité : validation Option santé (10 ECTS)

Note centrée réduite

LAS1 : S1 (session 1)

LAS 2 : S3 / S5 (session 1)

Admission si note > seuil 1

M

K

Ma

O

P

# 1<sup>er</sup> groupe d'épreuve d'admission en 2<sup>ème</sup> année des études de santé

- **Acceptation définitive** de l'admission en 2<sup>ème</sup> année d'une des formations (M Ma O P K) au plus tard **8 jours** avant le début des épreuves du 2<sup>nd</sup> groupe
- **Renoncement** à l'admission en 2<sup>ème</sup> année des autres formations (M Ma O P K)
- **Renoncement** à se présenter au 2<sup>nd</sup> groupe d'épreuves.
- Désistement possible mais **modification du choix impossible**
- En cas de désistement, **perte du bénéfice des résultats** obtenus aux épreuves du 1<sup>er</sup> groupe

# Classement à l'issue des épreuves du 2<sup>nd</sup> groupe

Eligible si note 1<sup>er</sup> groupe > seuil 2

70% note épreuves du 1<sup>er</sup> groupe

30% note épreuves du 2<sup>nd</sup> groupe

15% note épreuve rédactionnelle

15% oraux

Ne pas confondre :

épreuve du 2<sup>nd</sup> groupe pour admission en 2<sup>ème</sup> année des études de santé

épreuve de 2<sup>ème</sup> session (rattrapage) pour validation du PASS (60 ECTS) ou OS (10 ECTS)

# 2<sup>nd</sup> groupe d'épreuve d'admission en 2<sup>ème</sup> année des études de santé

- **Acceptation définitive** de l'admission en 2<sup>ème</sup> année d'une des formations (M Ma O P) au plus tard **15 jours** après la publication des résultats
- **Renoncement** à l'admission en 2<sup>ème</sup> année des autres formations (M Ma O P)
- Désistement possible mais **modification du choix impossible**
- En cas de désistement, **perte du bénéfice des résultats** obtenus aux épreuves du 2<sup>nd</sup> groupe
- **Liste complémentaire**

# Exemple



1<sup>er</sup> groupe :

- 1 : Médecine (E2G)
- 2 : Pharmacie (ADAC)

Note

- < seuil  $I_M$
- > seuil  $II_M$
- > seuil  $I_P$

Admission directe en Pharmacie  
(renoncement à Médecine)

Passage E2<sup>e</sup>G<sub>M&P</sub>  
(renoncement à Pharmacie 1<sup>er</sup> groupe)

Echec : Passage en Licence

Admis Médecine ou Pharmacie  
(renoncement à l'autre)

Admis Médecine

Admis Pharmacie

# 2<sup>nd</sup> groupe : Epreuve rédactionnelle

2 Questions rédactionnelles à traiter en 1 heure (en 10 lignes chacune)

Date : **1<sup>er</sup> juin 2022** (sous réserve)

Double correction indépendante par enseignants SSH

Modalités pédagogiques (préparation épreuve 2<sup>ème</sup> groupe [PE2G/SSH4])

- Visualisation des cours dématérialisés DVD
- Auto-évaluation : 1 sujet par enseignant (Prs Mousseau ou Laramas, Paysant, Bougerol)
- SEPI : correction du sujet + réponse aux questions

## 2<sup>nd</sup> groupe : Epreuves orales

2 oraux avec 2 binômes d'examineurs d'une durée totale de 20 minutes

- Médecin
- Pharmacien
- Sage-femme
- Chirurgien-dentiste
- Enseignant chercheur
- Non-universitaire (professionnel de santé ou autre) : 1 par binôme
- 1 enseignant de PASS
- 1 enseignant DFGSM-P-Ma ou DFASM-P-Ma

# 2<sup>nd</sup> groupe : épreuves orales

Période : du **3 au 10 juin 2022** (sous réserve)

## Thématiques

- Oral 1 : Projet d'études de santé et professionnel (10 min)
- Oral 2 : Question en rapport avec une problématique dans le domaine de la santé, société, humanité abordée dans l'enseignement de PE2G [SSH4] (10 min)

(Ordre aléatoire)

# Oral 1 : projet d'étude de santé et professionnel

L'étudiant présente oralement son projet d'étude de santé et son projet professionnel (**5 minutes**), **sans support visuel (diaporama) ou autre** et expose la réflexion menée pour construire ce projet.

L'étudiant valorise l'adéquation de son parcours antérieur avec son projet d'étude de santé

Le projet professionnel fait référence à un métier (médecin...), une spécialité, et un mode d'exercice (libéral, hospitalier,...).

# Oral 1 : projet d'étude et professionnel

Les examinateurs s'entretiennent avec l'étudiant (**5 minutes**).

Il ne s'agit pas d'une épreuve de connaissances théoriques.

Il ne s'agit pas d'un entretien de recrutement.

Aucune compétence professionnelle n'est attendue par les examinateurs.

Le choix du métier n'est pas jugé par les examinateurs.

Les examinateurs évaluent les **résultats académiques** de l'étudiant, la **recherche d'information** concernant les études de santé, la **motivation** de l'étudiant pour entreprendre des études de santé et ses **chances de succès**.

Les examinateurs évaluent la **démarche de réflexion** de l'étudiant, la **recherche d'information** concernant la profession, la **motivation** et les **qualités** de l'étudiant.

# Oral 1 : projet d'étude et professionnel

Les examinateurs s'entretiennent avec l'étudiant (**5 minutes**).

Il ne s'agit pas d'une épreuve de connaissances théoriques.

Il ne s'agit pas d'un entretien de recrutement.

Aucune compétence professionnelle n'est attendue par les examinateurs.

Le choix du métier n'est pas jugé par les examinateurs.

Les examinateurs évaluent les **résultats académiques** de l'étudiant, la **recherche d'information** concernant les études de santé, la **motivation** de l'étudiant pour entreprendre des études de santé et ses **chances de succès**.

Les examinateurs évaluent la **démarche de réflexion** de l'étudiant, la **recherche d'information** concernant la profession, la **motivation** et les **qualités** de l'étudiant.

# Oral 2 : Question en rapport avec une problématique dans le domaine de la santé, société, humanité

La question porte sur un sujet abordé dans l'enseignement de PE2G :

1. L'étudiant dispose d'un temps de préparation pour prendre connaissance du sujet et organiser son argumentation (**3 minutes**)
2. L'étudiant expose oralement en les organisant (**5 minutes**) :
  - ses connaissances théoriques
  - ses éléments de réflexion personnelles
3. L'étudiant expose l'implication pratique de la problématique abordée à partir d'un exemple concret (**2 minutes**)

**Sans support visuel (diaporama) ou autre**

# Mentions légales

---

L'ensemble de ce document relève des législations française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction de tout ou partie sont réservés pour les textes ainsi que pour l'ensemble des documents iconographiques, photographiques, vidéos et sonores.

Ce document est interdit à la vente ou à la location. Sa diffusion, duplication, mise à disposition du public (sous quelque forme ou support que ce soit), mise en réseau, partielles ou totales, sont strictement réservées à l'Université Grenoble Alpes (UGA).

L'utilisation de ce document est strictement réservée à l'usage privé des étudiants inscrits à l'Université Grenoble Alpes (UGA), et non destinée à une utilisation collective, gratuite ou payante.